

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-152
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Annulation de la décision n°2024-119
Acquisition d'un véhicule pour les services de Saint Flour Communauté
Relais Petite Enfance et Pool secrétaire de mairie
Notification pour l'acquisition du Dacia Jogger

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-13 en date du 22 janvier 2024 autorisant Madame le Président d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 ;

Considérant les besoins de service pour assurer les missions opérées par les services du Relais Petite Enfance (R.P.E.) et du pool de secrétaire de mairie ;

Considérant la décision n°2024-119 approuvant l'acquisition pour un montant de 17 196,25 € HT soit 20 617,75 € TTC d'un véhicule **DACIA Jogger Expression ECO-G 100 – 5 PLACES** avec les caractéristiques suivantes :

- Puissance Fiscale : 5 CV,
- Couleur : Blanc Glacier (369),
- Sellerie 1 : Sellerie avec surpiques grise,
- Harmonie 1 : Harmonie intérieur (HARM02) ;

Considérant que ce véhicule n'est plus disponible à l'achat ;

Vu la proposition du concessionnaire - Automobiles du Val d'Allier pour un montant de 18 202,92 € HT soit 21 782,75 € TTC pour un véhicule **DACIA Jogger Expression ECO-G 100 – 5 PLACES** avec les caractéristiques suivantes :

- Puissance Fiscale : 5 CV,
- Couleur : Gris Schiste (KQG)
- Sellerie 1 : Sellerie avec surpiques grise,
- Harmonie 1 : Harmonie intérieur (HARM02) ;

Vu que ce tarif comprend : l'acquisition du véhicule, fourniture et pose des plaques d'immatriculation, le carburant (1.8 €/l), le malus écologique, la taxe de gestion, le certificat d'immatriculation, la redevance envoi, le pack « SECURITE + », le pack navigation Europe de l'ouest.

DÉCIDE

Article 1 : D'annuler la décision n°2024-119 ;

Article 2 : D'approuver et de signer la proposition d'acquisition d'un véhicule **DACIA Jogger** Expression ECO-G 100 – 5 PLACES auprès du garage Automobiles du Val d'Allier – 397 Route de Clermont – 63 500 ISSOIRE pour un montant de 18 202,92 € HT soit 21 782,75 € TTC. Ce prix comprend l'acquisition du véhicule, fourniture et pose

Accès de réception en préfecture
015-200066660-20240311-DEC2024-152-AU
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

des plaques d'immatriculation, le carburant (1.8 €/l), le malus écologique, la taxe de gestion, le certificat d'immatriculation, la redevance envoi, le pack « SÉCURITÉ + », le pack navigation Europe de l'ouest.

Article 3 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 4 : De dire que les crédits sont inscrits au budget principal 2024 ;

Article 5 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 27 mars 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 AVR. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
le /

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240311-DEC2024-152-AU
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

BON DE COMMANDE

ACHAT DE VEHICULE

DACIA

Numéro de tarif du véhicule: 222303

Edité le 27/03/2024

Sté SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Siret : 20006666000016 Code APE : 9311Z

ZA DU ROZIER COREN

15100 SAINT FLOUR

Téléphone bureau : 04.71.60.56.80

AUTOMOBILES DU VAL D'ALLIER

RENAULT ISSOIRE - GROUPE BONY

397 ROUTE DE CLERMONT

63500 ISSOIRE

Tel : 04.73.89.22.56 - Fax : 04.73.55.13.54

RCS : B382052918 - N°ORIAS : 07 019 070

Vendeur : MATHIEU Remy

Tél. direct : 06.74.85.23.92

Tél. Portable : 04.73.89.22.56

Email : remy.mathieu@bonyautomobiles.com

JOGGER

EXPRESSION ECO-G 100 - 5 PLACES

Couleur 1 : Gris Schiste (KQG)

Sellerie 1 : Sellerie avec surpiques grise

Harmonie 1 : Harmonie intérieure (HARM02)

Puissance Fiscale : 5 CV Carrosserie : CI

Usage Professionnel : Oui

****A documenter lorsque le véhicule commandé ne correspond pas à celui figurant au catalogue en vigueur au jour de la commande. A défaut de catalogue contenant la description dudit véhicule, une fiche-produit reprenant les caractéristiques et équipements substantiels du véhicule commandé est remise au client.**

Le prix du véhicule clés en main comprend :

Les frais de transport jusqu'à l'établissement vendeur, les frais de préparation ainsi que la fourniture et la pose des plaques d'immatriculation.

	HT	TVA	TTC
Prix Catalogue	16833.33€	3366.67€	20200.00€
PACK NAVIGATION EUROPE DE L'OUEST	333.33€	66.67€	400.00€
PEINTURE GRIS SCHISTE	458.33€	91.67€	550.00€
TOTAL OPTIONS	791.67€	158.33€	950.00€
PACK SECURITE+ (3)	249.16€	49.83€	298.99€
TOTAL SUPPLEMENTS	249.16€	49.83€	298.99€
malus écologique (3)	75.00€		75.00€
taxe de gestion (3)	11.00€		11.00€
certificat immatriculation (3)	215.00€		215.00€
redevance envoi (3)	2.76€		2.76€
carburant (1.8 €/l) (3)	25.00€	5.00€	30.00€
TOTAL SUPPLEMENTS ADMINISTRATIFS	328.76€	5.00€	333.76€
Total Général Unitaire	18202.92€		21782.75€
Valeur de reprise			
Montant de l'acompte			0.00€

Les prix mentionnés ci-dessus ne sont révisables que dans les hypothèses et aux conditions de l'article 2.2 des conditions générales de vente figurant au verso. En cas d'augmentation de prix, l'acheteur peut résilier le contrat par lettre recommandée ou tout autre moyen de preuve légal dans les dix jours calendrier suivant la réception de la communication de la hausse de prix.

Le véhicule reste propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

Malus écologique

75.00€

Reçu d'acompte* : **le**

Montant de l'acompte : **0.00€****

Vendeur : MATHIEU Remy

Téléphone Vendeur : 06.74.85.23.92

Agissant pour le compte de l'établissement désigné ci-dessus, a reçu de la part du client un acompte de : zéro euro

N°Chèque :

Nom de la banque :



REF : BONCOMMVN--A2273-d179765-20240327-24032704030962-20006666000016

Réf : Avril 2023

015-200066660-20240311-DEC2024-152-AU
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

1 / 2

BON DE COMMANDE

ACHAT DE VEHICULE

DACIA

Numéro de tarif du véhicule: 222303

Edité le 27/03/2024

Commentaire Vendeur :

Observations du client :

* Hors vente réglementée par les articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation.

Article L.311-52 code de la consommation : Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :

1° Si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé le vendeur de l'attribution du crédit ;

2° Ou si l'emprunteur a, dans le délai de quatorze jours, exercé son droit de rétractation. Toutefois, lorsque l'emprunteur, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur.

Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration des délais mentionnés au présent article, l'acquéreur paie comptant.

Article L.311-53 code de la consommation : Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus à l'article L.311-52, le vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié.

(1) : sous réserve de confirmation

(3) : facultatif

LE CLIENT A DEMANDE

LE VEHICULE EST ACHETE PAR LE CLIENT au Comptant

Une offre de Financement pour le véhicule.

Auprès de MOBILIZE FINANCIAL SERVICES

Auprès d'un organisme financier

Nous aimerions rester en contact avec vous, pour vous partager nos dernières offres, vous inviter à nos événements ou encore à participer à nos jeux concours.

Je consens à l'utilisation de mes données personnelles pour recevoir par e-mail des offres personnalisées de la part de Renault SAS et des membres de son réseau commercial.

Je consens à l'utilisation de mes données personnelles pour recevoir par SMS des offres personnalisées de la part de Renault SAS et des membres de son réseau commercial.

Je consens au transfert de mes données personnelles aux filiales du Groupe Renault (MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE et DIAC LOCATION) pour recevoir des offres commerciales, quel que soit le mode de communication (mail, SMS, courrier, téléphone).

Date et lieu de livraison : Le : 30/04/2024 à ISSOIRE

Commentaire :

Ainsi établi à _____, le ____/____/____ en deux exemplaires, chacune des parties ayant reçu le sien.

Le client déclare : **"Avant la signature du présent bon de commande, avoir pris connaissance des conditions particulières, des conditions générales de commercialisation, des conditions générales de garantie et des conditions générales de vente des services connectés applicables à la date du contrat qu'il déclare avoir lues et acceptées et dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire de chaque."**

Remy MATHIEU

Signature du client



REF : BONCOMMVN--A2273-d179765-20240327-24032704030962-200066

Réf : Avril 2023

Avis de réception en préfecture
013-26006680-20240311-DEC2024-152-AU
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

2 / 2